

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 9 septembre 2010, affiché le 13 septembre 2010. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 1^{er} septembre 2010, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET Josy - QUAGLIA - Françoise ROY
Etaient excusés	Raymond MATHIEU a donné pouvoir à André PERRIN Thierry REBERE a donné pouvoir à Alain BRITEL Frédéric GAILLARD - Jean-Louis PIVARD - Agnès PRUNIAUX
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Anne-Marie FEUGIER Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 13 Votants : 15

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2010 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité.

Compte rendu de décisions

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n° 54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

Décision 2010-02 – convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes d'Oyonnax en vue de l'achat d'un défibrillateur.

Décision 2010-03 – Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib pour l'année 2010/2011 au prix de 322 € HT.

Décision modificative n° 2 sur le Budget "Commune"

Jean Claude GAILLARD expose qu'il reste une porte intérieure à remplacer à l'école élémentaire non prévue au budget 2010, par ailleurs il est nécessaire de réajuster certains crédits pour régler des factures d'investissement. En conséquence, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de transférer les crédits suivants sur le budget commune ;

- | | | |
|-------------------|-------------------------|--------------|
| • Compte 2188/106 | Matériel d'entretien | + 0,01 € |
| • Compte 2315/105 | Podium | + 101,16 € |
| • Compte 2315/126 | Porte école élémentaire | + 1 919,58 € |
| • Compte 020 | Dépenses imprévues | - 2 020,75 € |

Demande de fonds de concours pour la réfection de la rue de la Bienne

André PERRIN indique aux élus que les travaux de réfection de la rue de la Bienne (voirie communautaire) prévus dans le programme de voirie de 2010 s'élèvent à 17 980,90 € HT et peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes d'Oyonnax dans le cadre du fonds de concours aux communes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le plan de financement qui fait apparaître une dépense de 17 980,90 € HT, un autofinancement de 8 990,45 € HT et une participation de la CCO de 8 990,45 € HT ; **sollicite** une aide financière auprès de la CCO dans le cadre du fonds de concours aux communes.

Travaux de rénovation de la chapelle de Bonaz – Demande de subvention

Madame le Maire informe que par délibération du 18 février 2010, le conseil municipal approuvait l'opération de rénovation de la chapelle de Bonaz. Elle rappelle que les travaux de rénovation des peintures murales intérieures, la création d'un vitrail et la modification des fenêtres de façade de la chapelle devraient s'élever à 11 655 € HT soit 12 895,98 € TTC. Des subventions ont été sollicitées auprès de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Ain. Les subventions du Conseil Général s'élèvent à 1 833 € au titre de la rénovation du vitrail et des fenêtres, à 1 092 € au titre du décor intérieur, la subvention de la Région Rhône Alpes s'élève à 910 € dans le cadre du fonds matériaux géré par le Parc Naturel Régional du Haut Jura. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le plan de financement prévisionnel et **sollicite** les aides financières précitées.

Aliénation d'une partie du chemin du Lioux

Madame le Maire expose que la construction de la station d'épuration sur Dortan doit être réalisée en partie sur le chemin communal du Lioux. Elle donne lecture du rapport du commissaire enquêteur qui précise que le chemin rural est en mauvais état et impraticable, que la desserte des deux parcelles desservies par la partie de ce chemin rural sera assurée en permanence à partir de la RD 984D. Elle informe les membres que la Communauté de Communes d'Oyonnax a décidé de rétablir le sentier piétonnier au sud de la construction de la station. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'aliénation du chemin du Lioux.

Transport scolaire rentrée scolaire 2010/2011

Madame le Maire rappelle que l'an passé, la Commune de Dortan avait du prendre en charge le transport scolaire des enfants d'Uffel et du Pont de Chancia qui utilisaient les bus du Conseil Général du Jura, ce dernier ayant décidé de faire payer les habitants de l'Ain empruntant leur bus. Ce coût s'est élevé à 6 400 € pour l'année scolaire. Elle précise qu'à brève échéance, le Conseil Général de l'Ain aura la même démarche. Pour cette nouvelle année scolaire et afin d'assurer la gratuité du transport scolaire de tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire de Dortan, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de maintenir la prise en charge des frais de transport qui s'élèvent à 40 € par enfant et par mois.

Occupation temporaire d'un terrain communal

Dans le cadre des travaux du contournement de Dortan, la Société VALTP demande l'autorisation d'occuper temporairement une bande de terrain communal d'environ 125 m² pour installer une grue nécessaire à la construction du viaduc sur le Merdançon. Cette occupation devrait prendre fin à la pose du viaduc soit au plus tard fin 2011. La société VALTP s'engage à remettre en état les parcelles concernées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** cette occupation temporaire..

Questions diverses

1. Très haut débit : Dans le cadre de la construction de la station d'épuration, la CCO a saisi le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour le passage de la fibre optique pendant les travaux des réseaux d'assainissement. Une réponse est attendue prochainement.
2. Remplacement du responsable du service technique : Différentes annonces ont été publiées dans des revues spécialisées. 16 candidatures sont arrivées en mairie, 6 ont été retenues pour un examen approfondi.
3. Fête des mères : chaque année le nombre des mamans invitées diminue, il est donc décidé de revoir l'organisation de cette fête.
4. Renvoi d'eau : Georges MARTINET demande qu'un renvoi d'eau soit créé aux Terres Blanches. André PERRIN se charge du dossier.
5. Commissions : la Commission d'Appel d'Offres se réunira le 20 septembre 2010 à 18 h pour l'ouverture des plis suite à la consultation d'acquisition d'un tracteur et la commission Travaux se réunira le 13 septembre à 17 h 30.

La séance est levée à 20 h 55.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Anne-Mary FEUGIER